

Historique

Fin 2008, l'Office des publications de l'Union européenne (ci-après «OP») a proposé à la Direction générale de la Traduction (ci-après «DGTrad») de la Cour de justice de l'Union européenne (ci-après «CJUE») de contribuer, dans le cadre du projet interinstitutionnel e-Justice, à la création d'un vocabulaire juridique multilingue comparé (ci-après «VJM») pour les différents systèmes juridiques des États membres de l'Union européenne.

Exprimé en 23 langues, le VJM permettrait aux spécialistes du droit et aux citoyens de l'UE, de disposer d'un outil documentaire multilingue pour indexer et interroger les fonds documentaires des bases de données nationales juridiques.

Afin de répondre sur la base d'éléments concrets, la DGTrad a décidé d'effectuer une étude de faisabilité et a lancé les travaux sur le VJM en mars 2009. La DGTrad a proposé de produire, dans ce cadre, un vocabulaire contrôlé atypique permettant de répondre à deux exigences: trouver l'information (besoin documentaire) et la comprendre (besoin terminologique). Actuellement, le VJM couvre les domaines du droit des étrangers et du droit de la famille. Le droit pénal est en cours de préparation.

Les juristes linguistes ayant travaillé sur le projet ont effectué des recherches approfondies en droit comparé (droits nationaux, de l'UE et international), ce qui a nécessité un examen très détaillé des différentes notions juridiques propres à chaque système juridique, ainsi que des différentes désignations d'une même notion au sein de chaque système dans la législation, la jurisprudence et la doctrine.

Le résultat de ce travail de droit comparé est un ensemble cohérent et hiérarchiquement structuré de fiches terminologiques comportant notamment des termes accompagnés de références fiables, de contextes, de notes diverses (historique, comparaison de droits, évolution notionnelle, mise en garde sur l'utilisation d'un terme, etc.), de définitions, de notes de synthèse de droit comparé, de contextes, de relations sémantiques, etc. En plus des fiches, un arbre sémantique commun pour chaque domaine est disponible.

En juin 2010, la DGTrad a remis à l'OP son bilan sur l'étude de faisabilité. Ce bilan, ainsi qu'une synthèse des conclusions, ont été présentés en novembre 2010 au groupe e-Justice du Conseil.

Les bénéfices issus de ce projet sont multiples et sont particulièrement ressentis dans le cadre de la traduction des demandes de décisions préjudicielles d'urgence. En effet, le travail effectué permet aux juristes linguistes non seulement de rentabiliser les recherches de droit comparé mais également d'accroître la qualité des traductions par une plus grande harmonisation terminologique dans les traductions. Par conséquent, l'intérêt de poursuivre cette démarche (si les conditions le permettent) dans d'autres domaines juridiques faisant fréquemment l'objet de procédures devant les juridictions de l'Union européenne est désormais établi à la Direction générale de Multilinguisme (DGTrad avant 2018).

Le VJM contient à l'heure actuelle environ 647 fiches: 243 dans le domaine du droit des étrangers et 404 en droit de la famille. Les deux collections ont été versées dans la [base de données publique IATE](#).

Ce vocabulaire peut être utile à toute personne (citoyens, professionnels du droit, étudiants, linguistes, terminologues, traducteurs) pour servir de source d'information ou de soutien terminologique (aide à la traduction ou simplement à la compréhension).